



CAPD du 12 novembre 2015

Déclaration liminaire du SE-Unsa

Madame l'Inspecteur d'académie,

Nous voilà réunis devant les résultats de la campagne du plan de formation 2015/2016.

Notre sentiment du jour est plutôt amer. Amertume devant la faiblesse des moyens alloués, cette année de nouveau, à la formation continue des enseignants. Amertume ensuite sur la forme que revêt, plus généralement, le dialogue social dans notre département.

En tant que responsable des choix politiques dans notre département, vous avez pris des décisions. Vous avez cette année à nouveau, effectué des choix, priorisé telle formation aux dépends de telle autre, ou restreint l'accès à certaines en ne les offrant qu'à des publics désignés.

La CAPD réunie aujourd'hui n'aura donc d'autre rôle que d'entériner vos choix. Pas de groupe de travail, pas de débats paritaires en amont, rien n'a permis aux commissaires paritaires d'être associés à vos décisions. Le conseil de formation, du moins tel qu'il fonctionne aujourd'hui, ne permet pas, lui non plus, de travailler sur le plan départemental de formation. L'ensemble des syndicats avait déjà dénoncé cet état de fait lors de plusieurs instances.

Les résultats de la campagne nous sont parvenus il y a quelques jours sans explication, ni sur les critères, ni sur les choix qui sont faits. Un mail laconique nous expliquait seulement un changement de stratégie quant au « pilotage de l'allemand ». Dans les documents qui nous ont été envoyés, les 3 stages d'allemand n'apparaissent pas.

L'an prochain, d'importantes réformes seront à appliquer : nouveaux programmes, nouveaux cycles. Ce n'est que par la formation des enseignants que ces enjeux majeurs pourront être mis en place sereinement dans les classes. Car le manque de formation des enseignants occasionne la souffrance au travail. L'obligation qui leur est faite, toujours croissante, d'appliquer les réformes, sans y avoir été suffisamment préparés au préalable, ne peut constituer la solution.

D'autres éléments sont inquiétants. Votre courrier adressé le 28 septembre aux élus du personnel reste pour nous une énigme. Et même si, au final, son contenu est caduc, ses effets sont durables sur les représentants du personnels que nous sommes. Quel était votre objectif dans ce courrier, Madame l'Inspecteur d'Académie, sinon de tenter de restreindre le dialogue social dans le 67, en oubliant les textes réglementaires qui le régissent ? Notre vigilance et notre réaction immédiate vous auront fait changer d'avis, et c'est tant mieux, mais l'amertume subsistera. Et l'incompréhension aussi.

Dans le même ordre d'idée, nous apprenons par une dépêche AEF du 10 novembre que le Bas-Rhin fera partie des départements volontaires pour l'expérimentation de la mixité sociale dans certains collèges. Nous demandons que les instances paritaires soient véritablement associées à ce travail. A ce jour, elles ont été informées par seule voie de presse. Dialogue social, où es-tu ?

Par cette déclaration liminaire nous souhaitons réaffirmer ici, que :

- le fonctionnement des instances départementales où nous sommes élus ou désignés n'est pas à la hauteur des enjeux de la refondation. Ces instances ne sont pas que des chambres d'enregistrement pour les choix qu'effectue votre administration. La CAPD, le CTSD, le CHSCTD, le conseil de formation doivent être les lieux où l'on débat, où l'on s'écoute vraiment, où l'on travaille, et où l'on avance, collectivement. Les collègues et leurs élèves méritent et attendent un fonctionnement paritaire plus efficace, plus pertinent.
- Notre conviction, intacte, reste la suivante : le service public d'éducation ne fonctionnera mieux que si ce dialogue social est réel et sincère.

Nous souhaitons, Madame l'Inspecteur d'Académie, vous reparler de ce point important, lors de l'audience que vous accorderez au SE-UNSA la semaine prochaine.